



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J1

Tél. : 418 387-2534
Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le Conseil lors de la séance du 9 août 2021.

Nature et effets

La demande vise à autoriser l'aménagement d'une fosse à lisier sur un lieu d'élevage mixte à 174 mètres d'une résidence, alors que selon la réglementation en vigueur, le projet devrait être localisé à 219 mètres d'une résidence selon le calcul des distances séparatrices d'odeur calculé selon la méthode prescrite à l'annexe 2 du règlement de zonage.

Vous trouverez une présentation du projet sur le site Internet de la municipalité : www.st-elzear.ca

Identification du site concerné

Lot projeté 3 581 509, 3 582 675, 3 975 277, 3 975 278 et 3 975 279 situé au 190-206 rang du Bas-St-Olivier.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, d'ici le 9 août 2021, au direction@st-elzear.ca ou au 597, rue des Érables, Saint-Elzéar, Québec G0S 2J1

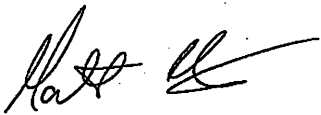
Donné à Saint-Elzéar ce 25^e jour de juin 2021.

Mathieu Genest,
Directeur général Secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Mathieu Genest, Directeur général de la municipalité de Saint-Elzéar, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 25^e jour de juin 2021 entre 10 h 00 et 17 h 00 heures.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25^e jour de juin 2021.*



*Mathieu Genest,
Directeur général Secrétaire-trésorier*



Permis 2021-06-0008

Demandes en urbanisme

Informations générales

Matricule	5741 34 6049		
Type de demande	Dérogation	Origine demande	D'une demande de permis ou de certificat

Dates importantes

Demande : 2021-06-23

Coordonnées

Propriétaire	Demandeur	Travaux
Ferme Valérien Cyr et Fils Inc. David Cyr 196 Rang DU Bas-Saint-Olivier Saint-Elzéar Québec, Canada G0S 2J1		190 - 206 Rang DU Bas-Saint-Olivier Saint-Elzéar (Québec)

Lots et zones

Zones : A-7

No Lot	Rang	Plan cadastral	Superficie
3581509			
3582675			
3975277			
3975278			
3975279			

Qualifications

Dérogation mineure Lot situé en zone agricole

Éléments concernés

Type d'élément	Modification	Date de construction
----------------	--------------	----------------------

Distances séparatrices d'odeurs

Nature de la demande

Demande	Norme
Demande l'autorisation de reconnaître réputé conforme l'aménagement d'une fosse à lisier sur un lieu d'élevage mixte (porcin et bovin) à 174 mètres d'une résidence (201, rang du Bas Saint-Olivier)	Selon le calcul des distances séparatrices d'odeur calculé selon la méthode prescrite à l'annexe 2 du règlement de zonage, le projet devrait être localisé à 219 mètres d'une résidence

Projet de 126 Unités animales bovin + 156 unités animales porcin
Totale : 282 UA (élevage mixte)

No demande : 2021-06-0008

Imprimé par : Danny Boutin

Raisons de la demande



- Obligation d'aménager une nouvelle fosse pour régulariser une situation auprès du ministère de l'Environnement
- Présence de deux puits
- Contrainte topographique de terrain

Règlements

Type	Règlements	Article
Zonage	2007-115	4.7.2 f)

Vérifications

Respect des objectifs du plan d'urbanisme ?	oui
Relative à l'usage ou à la densité d'occupation du sol ?	non
L'immeuble est-il situé en zone d'inondation ou en milieu humide ?	non

Commentaires



ANNEXE:

- Demande de dérogation (David Cyr)
- Plan de localisation du projet
- Signature de consentement du voisin (Jacques Toussaint, 201 Rang Bas Saint-Olivier)
- Distance séparatrice d'odeur du projet
- Distance séparatrice d'odeur avec simulation de l'ajout d'une toiture sur la fosse de la porcherie

Réservé au fonctionnaire désigné

Demande reçue le	2021-06-23	Coût	200,00 \$
Approuvée		Dépôt	
Échéance		Fin	
Renouvellement			

Danny Boutin

Signature

Je, _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si la demande m'est accordée, je me conformerai aux dispositions des règlements en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____ 2021

Propriétaire ou procureur fondé

Propriétaire ou procureur fondé

À l'attention du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Elzéar

Objet : Lettre de présentation pour la demande de dérogation mineure de Ferme Valérien Cyr et fils inc

Bonjour,

Ferme Valérien Cyr et fils inc est une entreprise agricole produisant du lait, du porc et du sirop d'érable. Il s'agit de la 4^e génération à exploiter l'entreprise située au coin du Bas-St-Olivier et de la route Cyr.

Actuellement, Ferme Valérien Cyr et fils prévoit faire à l'automne la construction d'une fosse à lisier bovin. L'objectif derrière cette construction d'une nouvelle structure est en réaction à une plainte de la part du Ministère de l'Environnement sur les eaux de laiterie.

Contexte : Lors de la construction de la fosse principale de l'étable laitière, en 1999, la réglementation de l'époque n'exigeait pas que les eaux provenant des lavages des équipements de laiterie soient récupérées par la fosse. Ces eaux usées pouvaient aller dans un fossé. Nous avons un droit acquis. Par contre, le règlement actuel stipule que les eaux usées ne doivent pas s'écouler jusqu'au cours d'eau. Ainsi, un inspecteur du Ministère de l'Environnement est venu constater la situation et nous a fait part que nous avons de fortes chances que les eaux de laiterie atteignent un cours d'eau lors de la fonte printanière ou lors de pluies abondantes.

De plus, Pro-action (le guide des bonnes pratiques pour les élevages de bovins laitiers) met dans l'obligation les agriculteurs à écouler leurs eaux de laiterie dans une structure d'entreposage. Ce règlement rentre en vigueur en 2022.

La future structure d'entreposage sera localisée sur le lot #3 975 278 entre le bâtiment d'entreposage de machineries et la porcherie, soit à 174m du rang Bas-St-Olivier. L'emplacement de cette fosse n'a pas été laissé au hasard. Nous avons travaillé avec différents experts dont l'ingénieur Hubert Soucy. Ce lot comprend 2 puits, ce qui complique le positionnement de la fosse. Cette dernière doit être à 30 m de chacun des puits.

La nouvelle fosse sera d'une dimension de 12' X 84'. Elle a pour objectif de régler la plainte au Ministère de l'Environnement mais également de positionner l'entreprise pour une construction d'étable laitière pour se conformer aux nouvelles exigences de bien-être animal. En effet, l'augmentation de l'espace nécessaire par animal et la libre circulation des animaux, soit dans une étable à stabulation libre, seront les nouvelles exigences du marché. Nous avons positionné la fosse en ayant à l'esprit l'emplacement d'une future étable à stabulation libre.

La topographie du terrain limite également le positionnement de la fosse. La Ferme est située sur une pente dont le point le plus bas est le rang Bas-St-Olivier. Nous avons voulu que la fosse ne soit pas plus haute que l'emplacement de la future étable. En effet, par le passé, d'autres entreprises agricoles ont vécu des problématiques de déversement de lisier de la fosse dû à un problème mécanique. Le déversement du lisier peut aller jusque dans l'étable et même jusqu'à la voie publique. Ceci peut amener des conséquences sur l'environnement et diminuer la bonne cohabitation avec nos voisins. Pour cette raison, nous avons choisi un emplacement qui éviterait ce problème.

Le choix d'une fosse d'une dimension de 12 pieds a été justifié par la présence de puits à proximité. Sur notre terrain, la nappe phréatique est très proche de la surface, notamment au printemps. Si nous avons opté pour une fosse de 16 pieds, dont plus profonde dans le sol, à la longue, la nappe phréatique peut endommager la structure d'entreposage et ainsi diminuer son étanchéité.

Le projet a été discuté avec tous les voisins du site. Ils sont favorables à ce projet. De plus, la mise en place d'une haie brise-vent sera faite en même temps que la réalisation de la fosse. Cette haie sera située en forme de Z, soit derrière le 206, rang du Bas-St-Olivier ainsi que le long du rang Bas-St-Olivier. La haie brise-vent sera composée d'une alternance de feuillues et de conifères sur deux rangées. Marie-Christine Gauvreau de Fertior est en charge de la coordination de l'implantation de la haie brise-vent.

La structure d'entreposage ne sera pas munie d'un toit ou de tout autre dispositif pour couvrir la fosse. Puisqu'il s'agit de lisier de bovin, nous avons besoin de la présence d'eaux de pluie dans la fosse pour faciliter le brassage et l'épandage de façon adéquate.

A la Ferme Valérien Cyr, dans notre régie des cultures aux champs, nous incorporons le lisier dans le sol dans les 24 à 48 heures dans la mesure du possible. Ceci favorise l'incorporation des valeurs nutritives du lisier par le champ et aussi, permet un bon voisinage.

Cette demande de dérogation mineure est dans l'objectif d'être conforme aux règles environnementales en vigueur et de positionner l'entreprise pour être une entreprise fière d'avoir domicile à St-Elzéar tout en valorisant un bon voisinage.

David Cyr

David Cyr
Président de Ferme Valérien Cyr et fils Inc

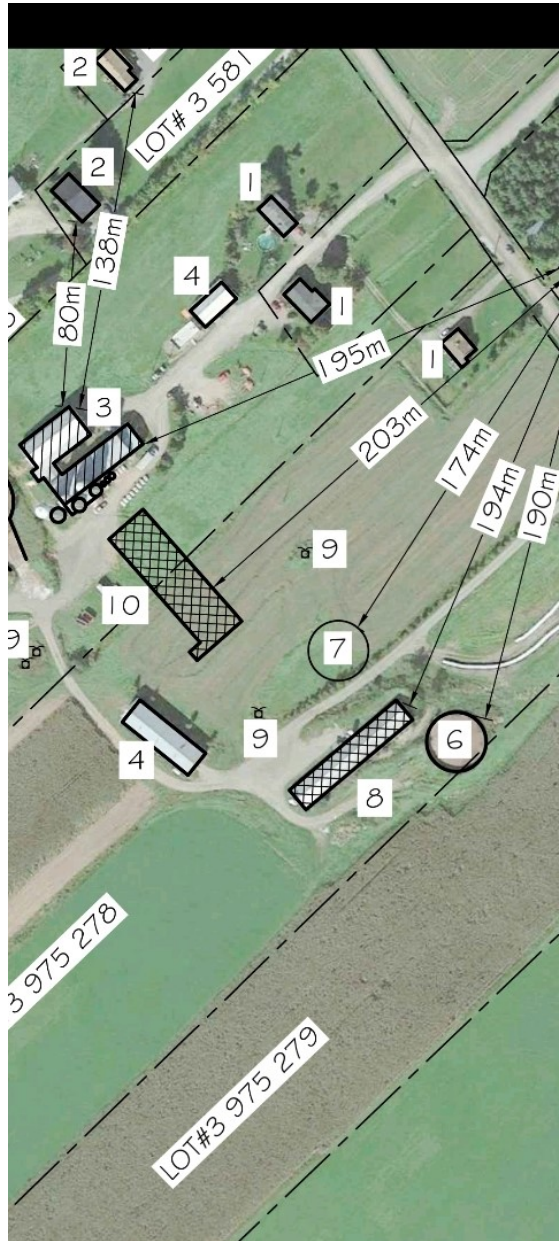
Plan du terrain :

#7 : Nouvelle fosse

#8 : Porcherie

#9 : Puits

#10 : Machinerie



St-Elzéar, le 14 avril 2021

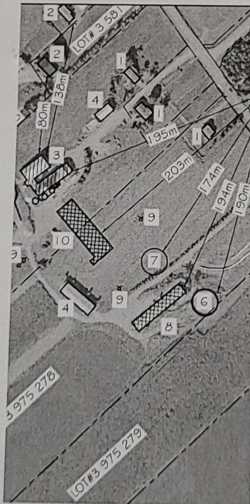
31 mai

Municipalité de St-Elzéar
597 rue des Érables
St-Elzéar (Québec), G0S 2J0

Objet : Dérogation municipale

Monsieur, Madame,

Je, JACQUES TOUSSAINT, résidant au 201 Rg. Bas St-olivier à St-Elzéar, ai rencontré M. David Cyr (Ferme Valérien Cyr et fils inc.), qui m'a décrit son projet d'augmentation de son cheptel de vaches laitières avec construction d'un nouveau réservoir à fumier (lot : 3 975 277 et 3 975 278). Je suis en accord avec ce projet même si la distance séparatrice entre ma résidence et ce lieu d'élevage n'est pas respectée. Je suis en accord avec une structure d'entreposage de lisier (#7) tel qu'illustré plus bas. De plus, l'implantation de la haie brise-vent est un élément favorable à l'atténuation des odeurs et de la bonne cohabitation du voisinage.



Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations,

Signature : Jacques Toussaint



FUSION

EXPERT CONSEIL INC.

- DRUMMONDVILLE
2345, Rue St-Pierre, QC J2C 5A7

- STE-MARIE-DE-BEAUCE
1017, boul. Vachon N., suite 104
QC G6E 1M3

Tél.: (819) 474-1515
Télec.: (819) 474-1516
www.fusionexpert.ca
info@fusionexpert.ca

EMIS	DATE	PAR
POUR INFO	2021-02-19	KB
PERMIS MUNICIPAL	2021-03-10	KB

NOM CLIENT:
La Ferme Valérien Cyr & Fils Inc.
David Cyr
196, rg du Bas-St-Olivier
Saint-Elzéar
QUÉBEC
G0S 2J1
418-389-2019

TITRE DU PROJET:
CONSTRUCTION D'UN
RÉSERVOIR CIRCULAIRE

TITRE DU DESSIN:
PLAN DE LOCALISATION
PHOTO AÉRIENNE

CHARGE DE PROJET:
HUBERT SOUCY, ING.

VERIFIÉ PAR:
HUBERT SOUCY, ING.

DESSINATEUR: K.B.	ECHELLE: 1 : 4000	DOSSIER: D-5160
----------------------	----------------------	--------------------

SCEAU:

DATE: 2021-03-18

SCEAU:	L1
	L2
DATE:	

LÉGENDE

1. RÉSIDENCE PROPRIÉTAIRE
2. RÉSIDENCE VOISINE
3. ÉTABLE EXISTANTE
4. GARAGE
5. PLATE-FORME CIRCULAIRE EXISTANTE
6. RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT
7. RÉSERVOIR CIRCULAIRE PROJETÉ
(84' Ø int. x 12')
8. PORCHERIE
9. PUIFS



FUSION

EXPERT CONSEIL INC.

- DRUMMONDVILLE
2345, Rue St-Pierre, QC J2C 5A7

- STE-MARIE-DE-BEAUCE
1017, boul. Vachon N., suite 104
QC G6E 1M3

Tél.: (819) 474-1515
Télec.: (819) 474-1516
www.fusionexpert.ca
info@fusionexpert.ca

EMIS	DATE	PAR
POUR INFO	2021-02-19	KB
PERMIS MUNICIPAL	2021-04-10	KB

NOM CLIENT:
La Ferme Valérien Cyr & Fils Inc.
David Cyr
196, rg du Bas-St-Olivier
Saint-Elzéar
QUÉBEC
G0S 2J1
418-389-2019

TITRE DU PROJET:
CONSTRUCTION D'UN
RÉSERVOIR CIRCULAIRE

TITRE DU DESSIN:
PLAN DE LOCALISATION
PHOTO AÉRIENNE

CHARGÉ DE PROJET:
HUBERT SOUCY, ING.

VERIFIÉ PAR:
HUBERT SOUCY, ING.

DESSINATEUR: K.B.	ECHELLE: 1 : 1500	DOSSIER: D-5160
----------------------	----------------------	--------------------

SCEAU:

DATE: 2021-03-18

SCEAU:	L2
	L2
DATE:	

LÉGENDE

1. RÉSIDENCE PROPRIÉTAIRE
2. RÉSIDENCE VOISINE
3. ÉTABLE EXISTANTE
4. GARAGE
5. PLATE-FORME CIRCULAIRE EXISTANTE
6. RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT
7. RÉSERVOIR CIRCULAIRE PROJETÉ
(84' Ø int. x 12')
8. PORCHERIE
9. PUIITS

- PROJET RÉALISÉ POUR :

LA FERME VALÉRIEN CYR & FILS INC.

- DESCRIPTION DE PROJET :

CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR CIRCULAIRE
196, RANG DU BAS-SAINT-OLIVIER, SAINT-ELZÉAR, QUÉBEC, G0S 2J1

- LISTE DES PLANS :

- F1 DEVIS EN STRUCTURE DE BÉTON ARMÉ
- F2 DEVIS EN STRUCTURE DE BÉTON ARMÉ
- F3 DEVIS EN STRUCTURE DE BÉTON ARMÉ
- F4 PLAN DE FOSSE CIRCULAIRE EN BÉTON ARMÉ
- F5 COUPE DE MUR EN BÉTON ARMÉ
- F6 DÉTAILS RÉSERVOIR CIRCULAIRE EN BÉTON ARMÉ

- ÉMIS POUR : CONSTRUCTION

- DATE : 2 FÉVRIER 2021

9.8 REGARD D'ÉCHANTILLONNAGE ET TUYAU D'ÉCOULEMENT

UN REGARD D'ÉCHANTILLONNAGE DOIT ÊTRE ÉTANCHE ET RIGIDE, LE FOND DU REGARD ET LES JOINTS DOIVENT ÊTRE ÉTANCHES. LE DIAMÈTRE NOMINAL DU REGARD EST INDIQUÉ AUX PLANS. LE DRAIN DE SORTIE DOIT ÊTRE SITUÉ SOUS LE DRAIN D'ENTRÉE À UNE DISTANCE MINIMALE DE 4" C/C.

LE TUYAU D'ÉCOULEMENT DOIT ÊTRE NON PERFORÉ ET DOIT, À SA SORTIE, ÊTRE RIGIDE, MUNI D'UNE GRILLE ANTI-RONGEUR ET D'UN REPÈRE PERMANENT. LE TYPE DE TUYAU, DE MÊME QUE LA LONGUEUR MINIMALE DE CE DERNIER, SONT SPÉCIFIÉS AUX PLANS.

SELON LES CONDITIONS À LA SORTIE DU TUYAU DE DRAINAGE, UNE PROTECTION, PAR ENCOCHEMENT OU AUTRE, POURRA ÊTRE EXIGÉE PAR L'INGÉNIEUR. CELLE-CI DEVRA ÊTRE CONFORME AUX DISPOSITIONS DU DOCUMENT *DRAINAGE SOUTERRAIN: CAHIER DES NORMES* (CPVQ, 1989, AGDEX 555).

LE REJET DES EAUX EN PROVENANCE D'UN SYSTÈME DE DRAINAGE D'UN LIEU D'ENTREPOSAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES PEUT ÊTRE DIRIGÉ DANS UN RÉSEAU DE SYSTÈMES DE DRAINAGE SOUTERRAIN SOUS CERTAINES CONDITIONS:

- AJOUT D'UN CLAPET ANTIRETOUR;
- AJOUT D'UN COUDE DE 90° DANS LE REGARD AFIN DE BLOQUER TEMPORAIREMENT LE SYSTÈME S'IL Y A FUITE EN ATTENDANT DE CORRIGER LA SITUATION.

10. CONDUITE D'AMENÉE DU LISIER

UN JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DE TYPE "BFL MASTIX" DOIT ÊTRE INSTALLÉ AU POURTOUR DE LA CONDUITE D'AMENÉE DU LISIER AVANT LA MISE EN PLACE DU BÉTON. LORSQUE LE BÉTON EST EN PLACE ET DURCI, UN JOINT D'ÉTANCHÉITÉ DE TYPE "SIKAFLEX 1A" SERA POSÉ AU POURTOUR DE L'EMBOUCHURE DU TUYAU. LE TYPE DE CONDUITE EST SPÉCIFIÉ AUX PLANS ET SERA ÉTANCHE.

11. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

LA SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SERA ASSURÉE PAR L'INGÉNIEUR SURVEILLANT OU SON REPRÉSENTANT. L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC LUI AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE POUR CHAQUE COULÉE DE BÉTON.

LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX SERA FAITE SUR LES PRINCIPAUX POINTS SUIVANTS:

11.1 LOCALISATION

VÉRIFICATION DE LA LOCALISATION DES STRUCTURES PROJETÉES EN CONFORMITÉ AVEC LES PLANS DE LOCALISATION ET D'IMPLANTATION.

11.2 EXCAVATION ET PRÉPARATION DU SITE

VÉRIFICATION DE LA PROFONDEUR D'EXCAVATION EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS FIGURANT SUR LES PLANS.

VÉRIFICATION DE L'ÉPAISSEUR DU MATELAS GRANULAIRE ET APPRÉCIATION DE SON NIVEAU DE COMPACTION.

11.3 COFFRAGES ET FERRAILLAGES

11.3.1 SEMELLE ET DALLE SUR SOL

VÉRIFICATION DU TYPE DE TREILLIS, DU TYPE D'ARMATURE, DE LA NUANCE D'ACIER, DU CHEVAUCHEMENT DES BARRES ET DE LA MISE EN PLACE DU TREILLIS (SUPPORT, BRIQUE) ET DE L'ÉPAISSEUR DU RECOUVREMENT.

11.3.2 MURS

VÉRIFICATION DU TYPE D'ARMATURE, DE LA NUANCE D'ACIER, DU CHEVAUCHEMENT ET DE LA DIMENSION DES BARRES, DE L'ESPACEMENT ET DE L'ÉPAISSEUR DE RECOUVREMENT, DE LA HAUTEUR ET DE L'ÉPAISSEUR DES MURS.

VÉRIFICATION DE LA LAME D'ÉTANCHÉITÉ (ATTACHÉE AUX BARRES VERTICALES).

VÉRIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'ALIGNEMENT DES COFFRAGES.

11.4 CONTRÔLE QUALITATIF DU BÉTON

VÉRIFICATION, À LA LIVRAISON, DE L'AFFAISSEMENT, DE LA TENEUR EN AIR, DE LA TEMPÉRATURE, DU RESPECT DES DÉLAIS DE DÉCHARGEMENT. LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE BÉTONNAGE SE FERA DE FAÇON CONTINUE.

DES ÉPROUVETTES DE BÉTON SERONT PRÉLEVÉES À RAISON D'UN PRÉLÈVEMENT PAR 100 M³ DE BÉTON PAR TYPE D'OUVRAGE. LES ÉCHANTILLONS RECUEILLIS SERONT PAR LA SUITE CONFIÉS À UN LABORATOIRE MEMBRE DE L'ACLE, À 7 ET 28 JOURS AFIN DE DÉTERMINER LA RÉSISTANCE À LA COMPRESSION DU BÉTON.

LES ESSAIS CONCERNANT LE CONTRÔLE DU BÉTON FRAIS ET LES ESSAIS SUR LE BÉTON DURCI SERONT RÉALISÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CSA A23.2.

11.5 JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DILATATION

VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DE LA POSE, DE L'EMPLACEMENT DU OU DES JOINTS ET DE LA QUALITÉ DES SOUDURES.

11.6 CONDUITE D'AMENÉE DU LISIER

VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DE LA POSE, DU TYPE DE JOINT ET DU TYPE DE TUYAU INSTALLÉ.

11.7 DRAIN PÉRIPHÉRIQUE, REGARD ET SORTIE DE DRAIN

VÉRIFIER SI LES COMPOSANTES UTILISÉES RESPECTENT LES PLANS ET DEVIS.

12. INSPECTION FINALE ET DÉPÔT DE L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ

L'INSPECTION FINALE DES TRAVAUX AURA LIEU DANS LES 60 JOURS SUIVANT LA FIN DES TRAVAUX.

LA QUALITÉ DU REMBLAI, LE NIVEAU DES CLÔTURES, LA SORTIE DE DRAINAGE DE MÊME QUE LE REPÈRE SERONT ALORS VÉRIFIÉS. SI, LORS DE L'INSPECTION FINALE, NOUS CONSTATONS L'ABSENCE OU LA NON-CONFORMITÉ D'UN OU DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE, UNE NOUVELLE INSPECTION, AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE, DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE APRÈS QUE LES CORRECTIFS AURONT ÉTÉ APPORTÉS.

ENTRETIEN D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES ET PROGRAMME DE SUIVI DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA VIE UTILE

AFIN D'ASSURER UNE MEILLEURE VIABILITÉ DE VOTRE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE ET DE VOUS PERMETTRE UNE UTILISATION PLUS EFFICACE, NOUS VOUS PROPOSONS LA SURVEILLANCE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS POUR ENTREtenir VOTRE STRUCTURE ADÉQUATEMENT ET NOUS VOUS PROPOSONS UN PROGRAMME DE SUIVI AFIN DE S'ASSURER DU BON ÉTAT DES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

1. DRAINAGE

MAINTENIR ET VÉRIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE DRAINAGE AU POURTOUR DE LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE ET DU REGARD (DRAIN D'ENTRÉE ET SORTIE DOIVENT ÊTRE VISIBLES) OU VÉRIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA POMPE SI LE REGARD EN EST MUNI D'UNE. UNE VÉRIFICATION VISUELLE DES EAUX CONTENUES DANS LE REGARD AVANT LA PREMIÈRE VIDANGE ANNUELLE. IL EST IMPORTANT D'EXAMINER LE FONCTIONNEMENT DU DRAIN EXUTOIRE DU REGARD. DEUX (2) VÉRIFICATIONS PAR ANNÉE SONT APPROPRIÉES, DONT UNE AVANT LA PREMIÈRE VIDANGE ANNUELLE DE LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE.

2. TERRASSEMENT: DEMANDE DE SUIVI SERRÉ POUR LES PREMIÈRES ANNÉES DE VIE

- MAINTENIR UN DRAINAGE DE SURFACE QUI FAVORISE L'ÉGOUTTEMENT DE L'EAU DE SURFACE HORS DE LA PROXIMITÉ DE LA STRUCTURE.
- MAINTENIR LA PENTE D'ÉGOUTTEMENT DU TERRASSEMENT ÉGAL ET UNIFORME ET AJOUTER UN REMBLAI À L'EXTÉRIEUR SUITE AU TASSEMENT NATUREL DU SOL AU COURS DES PREMIÈRES ANNÉES DE VIE DE LA STRUCTURE ET/OU DE L'ÉGOUTTEMENT DE LA TOITURE À PROXIMITÉ DE LA STRUCTURE. À CET EFFET, IL EST AUSSI IMPORTANT D'EMPÊCHER LE PÂTURAGE DES ANIMAUX À PROXIMITÉ AFIN D'ÉVITER LE PIÉTINEMENT DU SOL AUTOUR DE LA STRUCTURE.
- EMPÊCHER LA CIRCULATION RÉGULIÈRE DE LA MACHINERIE LOURDE (TRACTEUR, CITERNE, ETC.) À MOINS DE TROIS (3) MÈTRES (10 PIEDS) DES MURS DE LA STRUCTURE.
- COUPER LA VÉGÉTATION ARBUSTIVE SITUÉE À MOINS DE TROIS (3) MÈTRES OU 10 PIEDS DE LA STRUCTURE DÈS QUE VOUS CONSTATEZ LA POUSSÉ DE CELLES-CI.
- POUR LES STRUCTURES AMÉNAGÉES DANS LES TALUS OU DÉNIVELLEMENT, MAINTENIR ET ENTREtenir LES RIGOLES DE DÉRIVATION DES EAUX DE SURFACE (ENLÈVEMENT DES SÉDIMENTS DANS LES RIGOLES).

3. PROTECTION HIVERNALE:

- PROTÉGER LES FONDATIONS DE LA STRUCTURE CONTRE LE GEL HIVERNAL EN RECOUVRANT LE PLANCHER À COMPTER DU 15 NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE:
 - GESTION DES FUMIERS LIQUIDES : 0.6 M (2 PI) MINIMUM DE LISIER OU 1.2 M (4 PI) MINIMUM D'EAU ;
 - GESTION DES FUMIERS SOLIDES : 0.3 M (1 PI) DE FUMIER OU DE LITIÈRE.
- MAINTENIR UNE HAUTEUR MINIMALE DE REMBLAI EXTÉRIEUR AU-DESSUS DE LA SEMELLE DE FONDATION (HAUTEUR MINIMALE DE 1,5 . (5 PI)). SI LA SEMELLE DE FONDATION A ÉTÉ RECOUVERTE D'UN ISOLANT DE 2" OU R-10, LA HAUTEUR DU REMBLAI EXTÉRIEUR DOIT ÊTRE, AU MINIMUM, DE 0.9 M (3 PI).

4. SYSTÈME D'AMENÉE DES DÉJECTIONS ANIMALES:

UNE ATTENTION DOIT ÊTRE APPORTÉE AU COMPORTEMENT DU SYSTÈME D'AMENÉE DES DÉJECTIONS ANIMALES LORS DU TRANSFERT DU BÂTIMENT D'ÉLEVAGE À LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES AINSI QUE DU TRANSFERT DES EAUX USÉES LIÉES À L'ÉLEVAGE. TOUT INDICE POUVANT METTRE EN DOUTE SON ÉTANCHÉITÉ (PERTE DE PRESSION, FUITE, MOUVEMENT DE SOL) DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET CORRIGÉS ET RAPIDEMENT.

5. APRÈS CHAQUE VIDANGE:

SUITE À LA VIDANGE DE LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE, UNE INSPECTION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE POUR VÉRIFIER L'ÉTAT DES MURS, DE LA DALLE ET DU JOINT MUR-DALLE.

AFIN DE FACILITER LA GESTION DE VOTRE STRUCTURE, NOUS VOUS INVITONS À DÉVELOPPER VOTRE ROUTINE DE VÉRIFICATIONS PRÉVENTIVES. CELA VOUS PERMETTRA DE DÉTECTER LES ANOMALIES POUVANT DÉCOULER DES ÉLÉMENTS NOMMÉS PRÉCÉDEMMENT PLUS RAPIDEMENT ET D'APPORTER LES CORRECTIONS. VOUS DEVEZ COMMUNIQUER AVEC UN INGÉNIEUR OU UN ENTREPRENEUR QUI POURRA VOUS CONSEILLER SUR LES MÉTHODES DE RÉPARATIONS APPROPRIÉES.

PROGRAMME DE SUIVI DE L'ÉTANCHÉITÉ ET DE LA VIE UTILE

AFIN DE S'ASSURER QUE LA STRUCTURE D'ENTREPOSAGE CONSERVE SA DURÉE DE VIE UTILE, NOUS VOUS PROPOSONS UN PROGRAMME DE SUIVI QUI PEUT ÊTRE EFFECTUÉ À VOTRE DEMANDE PAR NOTRE FIRME DE GÉNIE. LE PROGRAMME DE SUIVI CONSISTE À VÉRIFIER ET À S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS, À UNE FRÉQUENCE MINIMALE DE CINQ (5) ANS OU SELON VOS BESOINS:

- L'ASPECT GÉNÉRAL DES MURS
- LE SYSTÈME D'AMENÉE DES DÉJECTIONS ANIMALES
- LES TALUS
- LE BON FONCTIONNEMENT DU REGARD ET DES DRAINS
- L'EAU S'ÉCOULANT DANS LE REGARD ET À LA SORTIE DU DRAIN
- LA SORTIE DU DRAIN AU FOSSÉ OU DE LA POMPE
- LES CLÔTURES ET BARRIÈRES
- LES QUAIS DE POMPAGES ET DE CHARGEMENT

LE PRÉSENT MANDAT A ÉTÉ RÉALISÉ EN COLLABORATION PAR LES INGÉNIEURS SUIVANTS:

HUBERT SOUCY ING.

RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE AGRICOLE

MATHIEU MARQUIS ING.

RESPONSABLE DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT

FUSION

EXPERT CONSEIL INC.

- DRUMMONDVILLE

2345, Rue St-Pierre, QC J2C 5A7

- STE-MARIE DE BEAUCE

1017, boul. Vachon N., suite 104
QC G6E 1M3

- RIVIÈRE-DU-LOUP

(Bas St-Laurent)

Tél.: (819) 474-1515

Télc.: (819) 474-1516

www.fusionexpert.ca

info@fusionexpert.ca

EMIS	DATE	PAR
CONSTRUCTION	2021-02-02	ÉM

NOM CLIENT:

LA FERME VALÉRIEN CYR & FILS INC.

M. DAVID CYR

196, RANG DU BAS-SAINT-OLIVIER

SAINT-ELZÉAR

QUÉBEC

GOS 2J1

418-389-2019

dauidcyr6099@hotmail.com

TITRE DU PROJET:

CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR
CIRCULAIRE

TITRE DU DESSIN:

DEVIS EN STRUCTURE
DE BÉTON ARMÉ

CHARGÉ DE PROJET :

HUBERT SOUCY ING.

VÉRIFIÉ PAR :

HUBERT SOUCY ING.

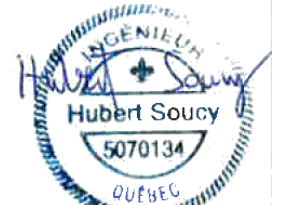
DESSINATEUR :

ÉM

DOSSIER :

D-5160

SCEAU :



DATE: 2021-02-04

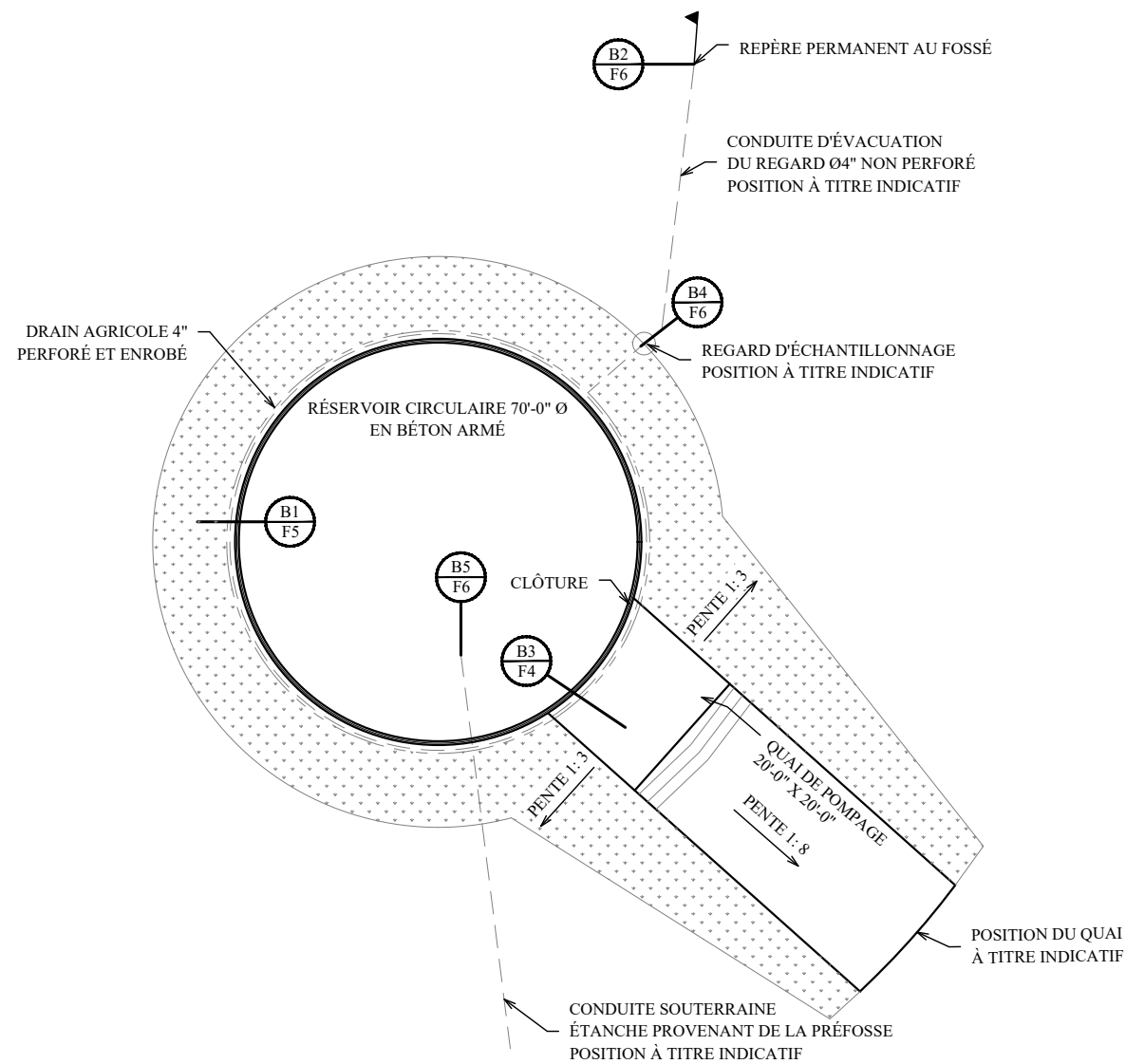
SCEAU :



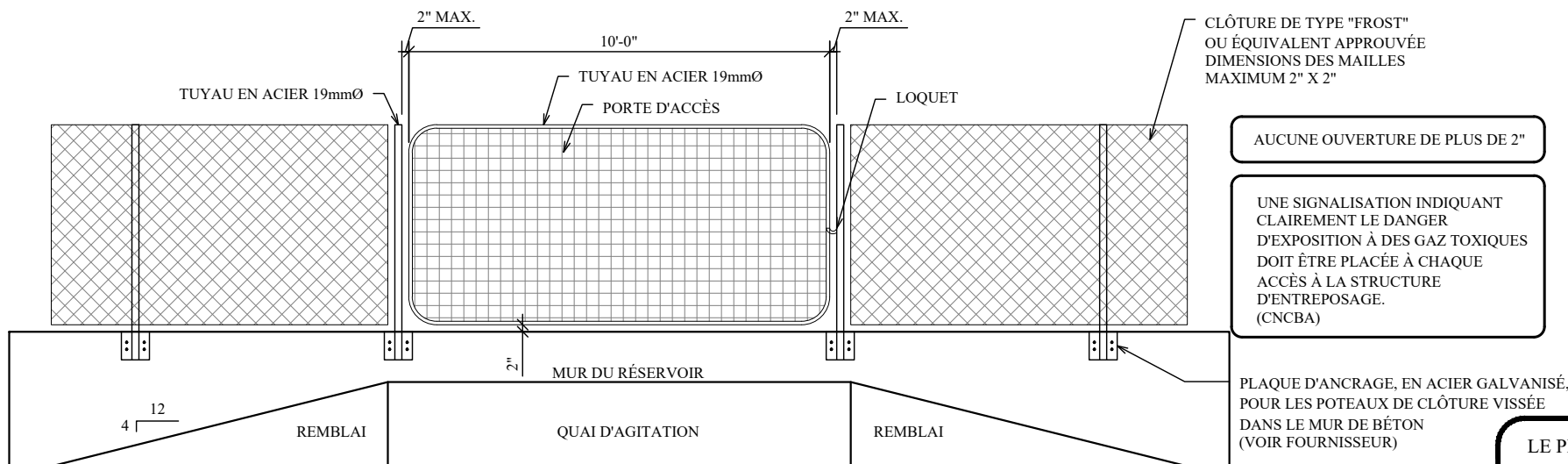
DATE:

F3

F6



RÉSERVOIR CIRCULAIRE EN BÉTON ARMÉ
ÉCHELLE: AUCUNE



DÉTAIL CLÔTURE (B3/F4)
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

LE PRÉSENT MANDAT A ÉTÉ RÉALISÉ EN COLLABORATION PAR LES INGÉNIEURS SUIVANTS:

HUBERT SOUCY ING. RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE AGRICOLE
MATHIEU MARQUIS ING. RESPONSABLE DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT

FUSION

EXPERT CONSEIL INC.

- DRUMMONDVILLE
2345, Rue St-Pierre, QC J2C 5A7
- STE-MARIE DE BEAUCE
1017, boul. Vachon N., suite 104
QC G6E 1M3
- RIVIÈRE-DU-LOUP
(Bas St-Laurent)

Tél.: (819) 474-1515
Télec.: (819) 474-1516
www.fusionexpert.ca
info@fusionexpert.ca

EMIS	DATE	PAR
CONSTRUCTION	2021-02-02	ÉM

NOM CLIENT:

LA FERME VALÉRIEN CYR & FILS INC.
M. DAVID CYR
196, RANG DU BAS-SAINT-OLIVIER
SAINT-ELZÉAR
QUÉBEC
G0S 2J1
418-389-2019
davidcyr66099@hotmail.com

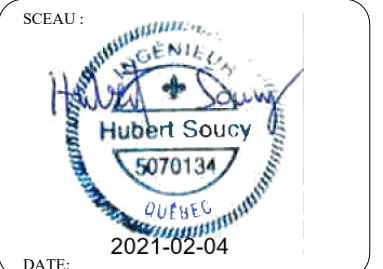
TITRE DU PROJET:
CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR CIRCULAIRE

TITRE DU DESSIN:
PLAN DE FOSSE CIRCULAIRE EN BÉTON ARMÉ

CHARGÉ DE PROJET:
HUBERT SOUCY ING.

VÉRIFIÉ PAR:
HUBERT SOUCY ING.

DESSINATEUR: ÉM DOSSIER: D-5160



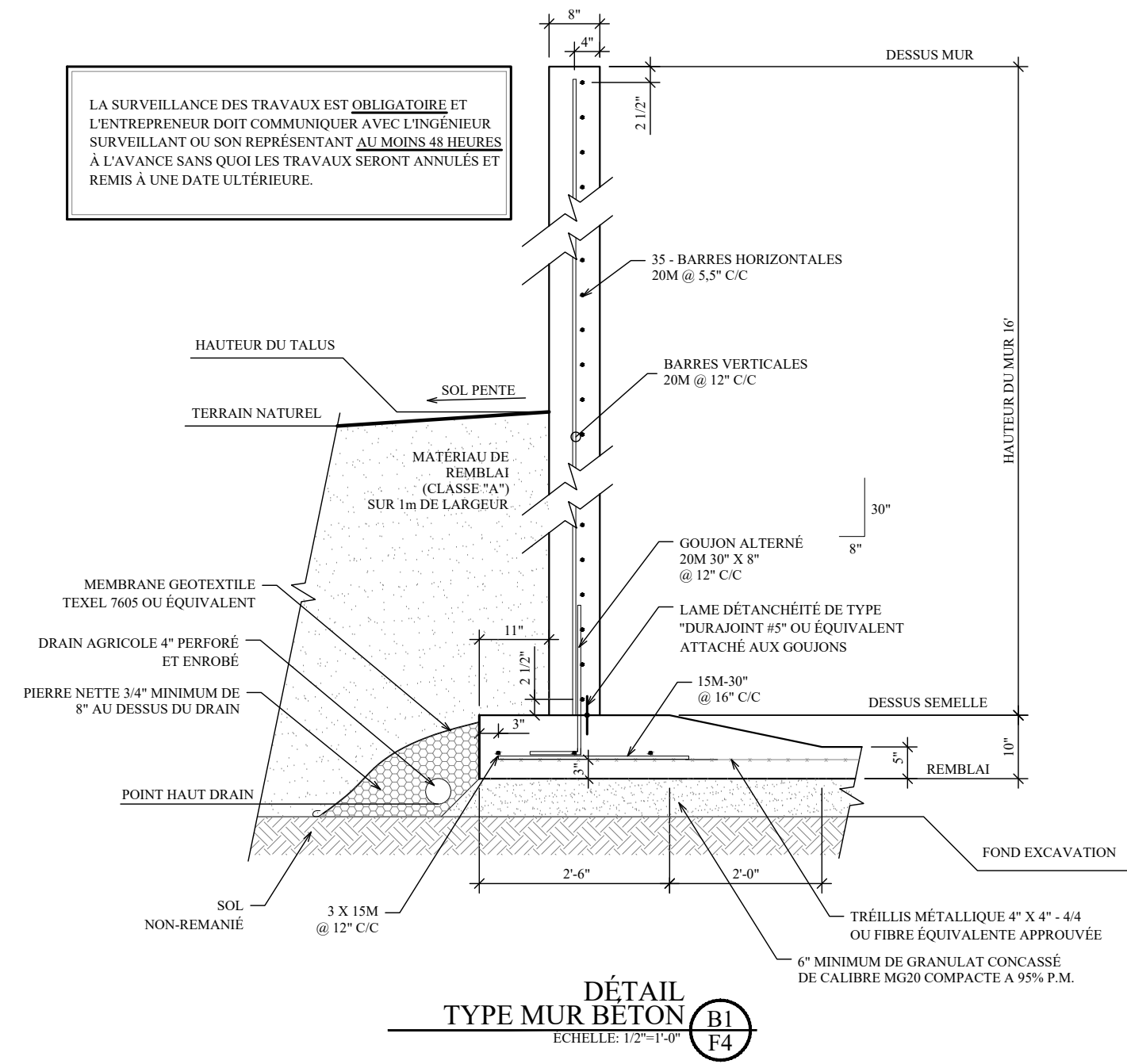
SCEAU:

DATE:

F4

F6

LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX EST **OBLIGATOIRE** ET L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC L'INGÉNIEUR SURVEILLANT OU SON REPRÉSENTANT **AU MOINS 48 HEURES** À L'AVANCE SANS QUOI LES TRAVAUX SERONT ANNULÉS ET REMIS À UNE DATE ULTÉRIEURE.



DÉTAIL TYPE MUR BÉTON (B1/F4)
Echelle: 1/2"=1'-0"

RÉSERVOIR CIRCULAIRE
70' Ø INTÉRIEUR

BÉTON:

- RÉSISTANCE EN COMPRESSION DU BÉTON À 28 JOURS:
 - DALLE ET SEMELLE: 30 MPA
 - MUR: 32 MPA
- AIR ENTRAÎNÉ: 5 @ 8 %
- AFFAISSEMENT: 100 ± 25 mm
- GROS GRANULAT: 20 mm max.
- CURE: UTILISER UN AGENT DE MURISSEMENT DE TYPE CS-309-09 DE M.R. MEADOWS OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ PAR INGÉNIEUR

INFRASTRUCTURE:

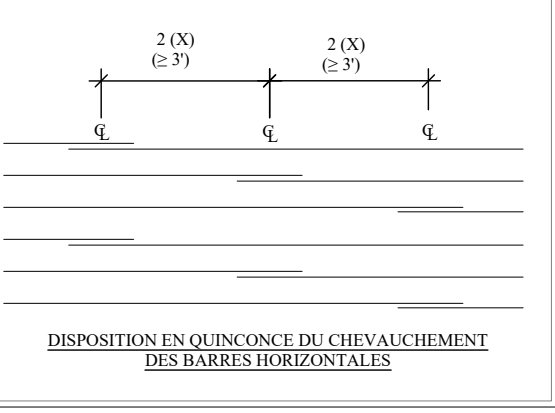
- HYPOTHÈSE DE CALCUL FAITE AVEC UNE CAPACITÉ PORTANTE DE 100 KPa

COFFRAGE:

- DÉCOFFRAGE DES MURS: 24 HRES MINIMUM
- METTRE UN SCELLANT DE TYPE "SIKA GROUT" OU ÉQUIVALENT VIS-A-VIS LES TIRANTS

ARMATURE:

- ACIER ARMATURE 400 MPa
- CHEVAUCHEMENT (X) : 15 M = 16" / 20 M = 24" / TREILLIS = 6"



FUSION
EXPERT CONSEIL INC.

- DRUMMONDVILLE
2345, Rue St-Pierre, QC J2C 5A7
- STE-MARIE DE BEAUCHE
1017, boul. Vachon N., suite 104
QC G6E 1M3
- RIVIÈRE-DU-LOUP
(Bas St-Laurent)

Tél.: (819) 474-1515
Télé.: (819) 474-1516
www.fusionexpert.ca
info@fusionexpert.ca

EMIS	DATE	PAR
CONSTRUCTION	2021-02-02	ÉM

NOM CLIENT:
LA FERME VALÉRIEN CYR & FILS INC.
M. DAVID CYR
196, RANG DU BAS-SAINT-OLIVIER
SAINT-ÉLZÉAR
QUÉBEC
G0S 2J1
418-389-2019
davidcyr66099@hotmail.com

TITRE DU PROJET:
CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR CIRCULAIRE

TITRE DU DESSIN:
COUPE DE MUR EN BÉTON ARMÉ

CHARGÉ DE PROJET :
HUBERT SOUCY ING.

VÉRIFIÉ PAR :
HUBERT SOUCY ING.

DESSINATEUR : ÉM DOSSIER : D-5160

SCEAU :

DATE:

SCEAU
INGÉNIEUR
Mathieu Marquis
5072784
QUÉBEC
2021-02-04
DATE:

F5
F6

LE PRÉSENT MANDAT A ÉTÉ RÉALISÉ EN COLLABORATION PAR LES INGÉNIEURS SUIVANTS:

HUBERT SOUCY ING. RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE AGRICOLE
MATHIEU MARQUIS ING. RESPONSABLE DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT

FUSION

EXPERT CONSEIL INC.

- DRUMMONDVILLE

2345, Rue St-Pierre, QC J2C 5A7

- STE-MARIE DE BEAUCE

1017, boul. Vachon N., suite 104

QC G6E 1M3

- RIVIÈRE-DU-LOUP

(Bas St-Laurent)

Tél.: (819) 474-1515

Télec.: (819) 474-1516

www.fusionexpert.ca

info@fusionexpert.ca

EMIS	DATE	PAR
CONSTRUCTION	2021-02-02	ÉM

NOM CLIENT:

LA FERME VALÉRIEN CYR & FILS INC.

M. DAVID CYR

196, RANG DU BAS-SAINT-OLIVIER

SAINT-ELZÉAR

QUÉBEC

G0S 2J1

418-389-2019

dauidcyr66099@hotmail.com

TITRE DU PROJET:

CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR CIRCULAIRE

TITRE DU DESSIN:

DÉTAILS RÉSERVOIR CIRCULAIRE EN BÉTON ARMÉ

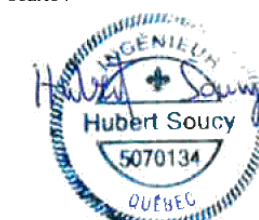
CHARGÉ DE PROJET:
HUBERT SOUCY ING.

VÉRIFIÉ PAR:
HUBERT SOUCY ING.

DESSINATEUR:
ÉM

DOSSIER:
D-5160

SCEAU:



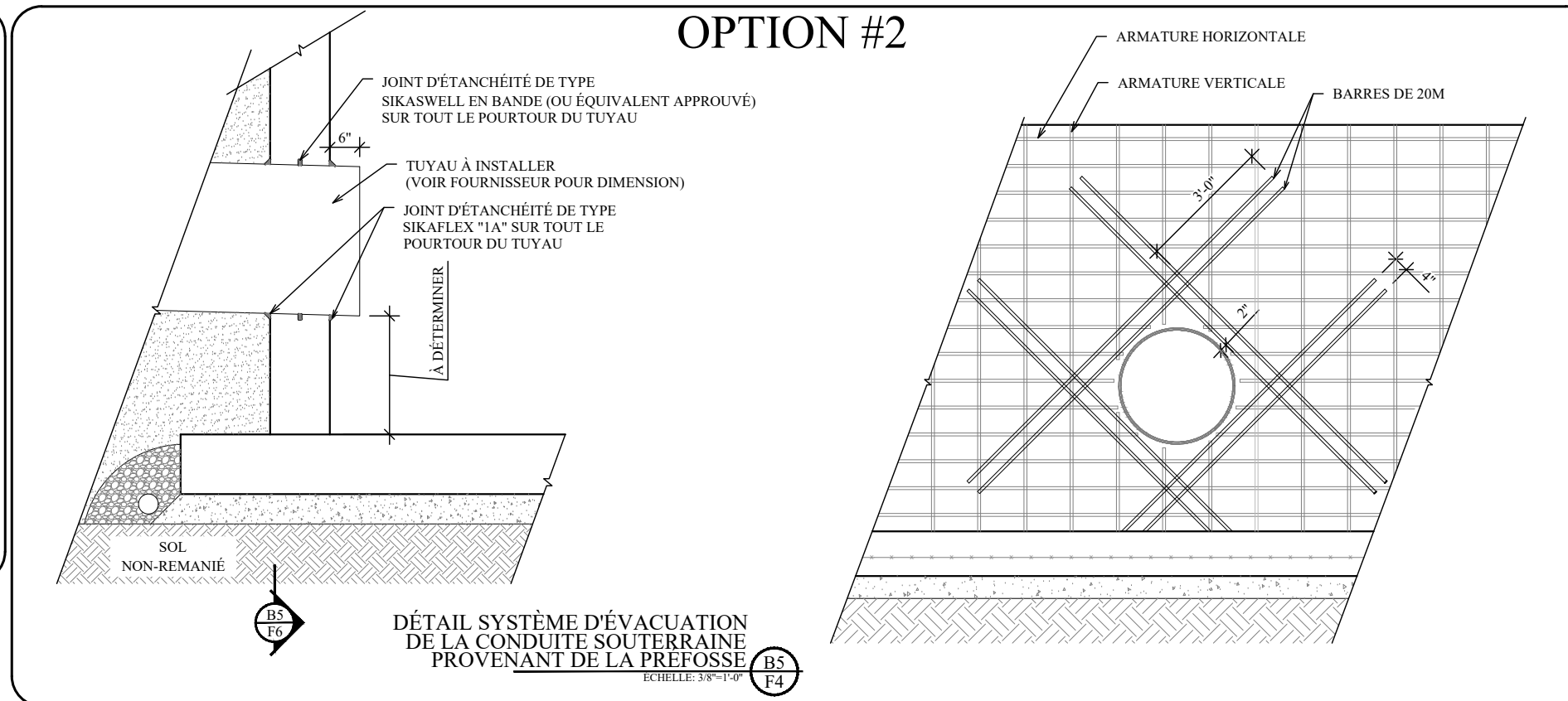
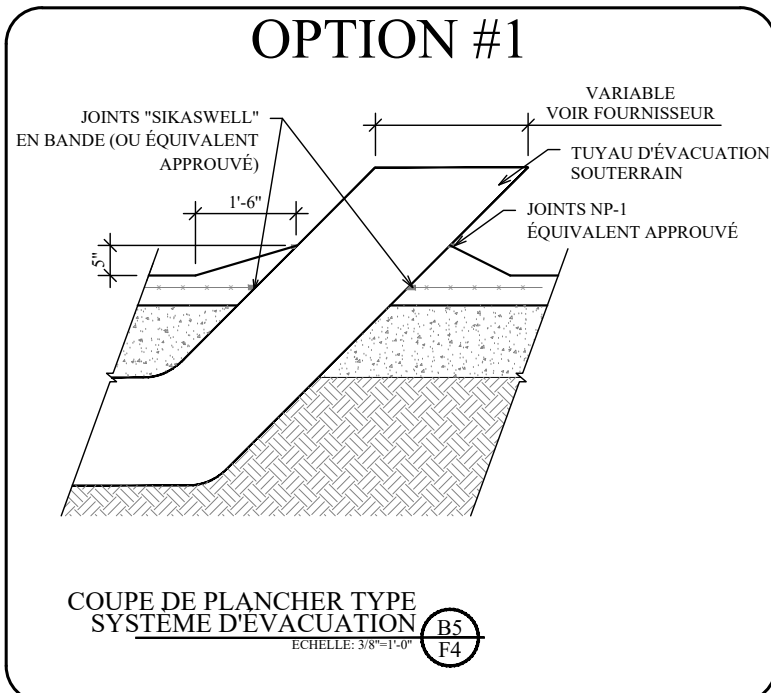
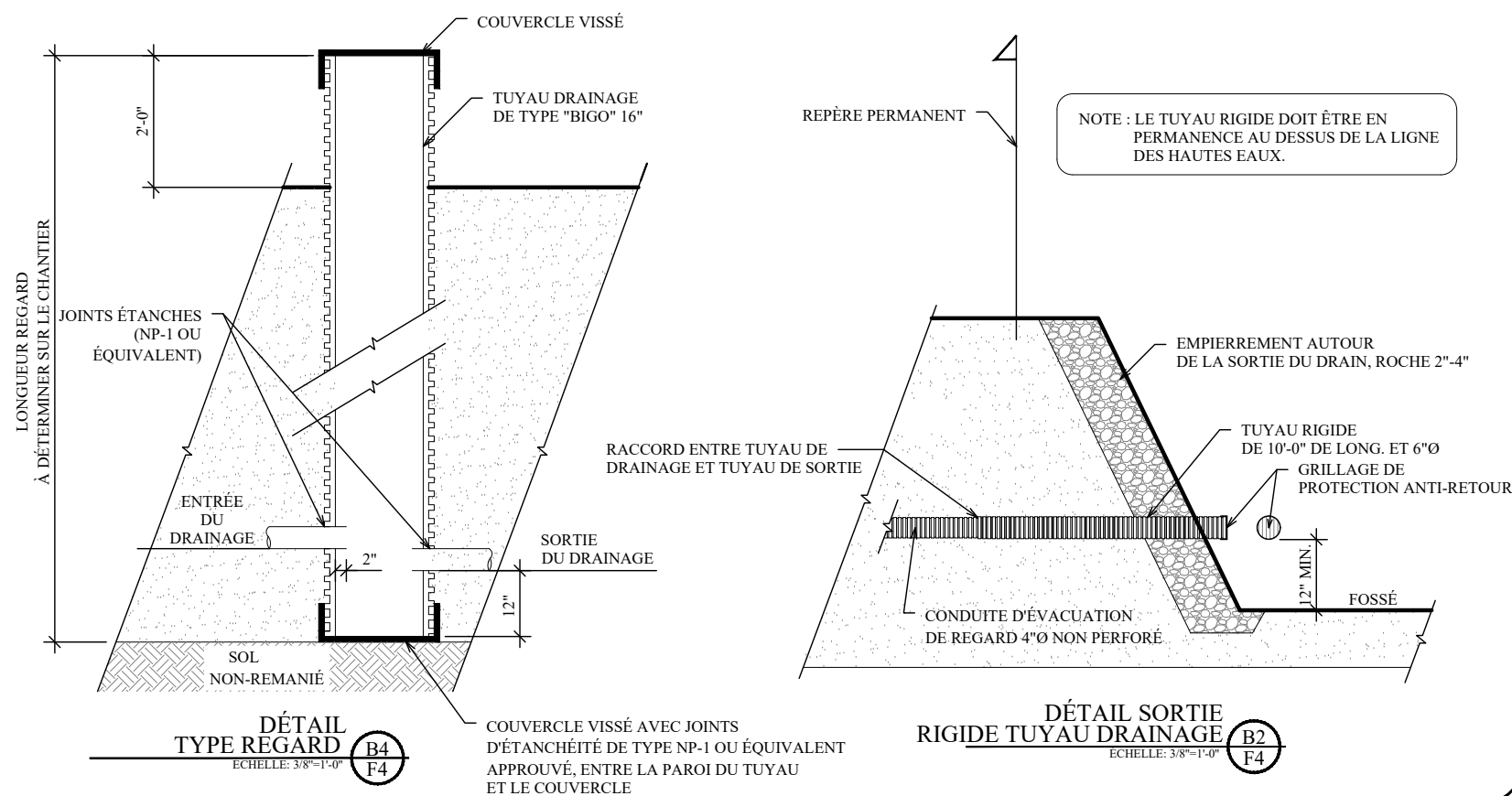
DATE: 2021-02-04

SCEAU:

F6

F6

DATE:



LE PRÉSENT MANDAT A ÉTÉ RÉALISÉ EN COLLABORATION PAR LES INGÉNIEURS SUIVANTS:

HUBERT SOUCY ING.
MATHIEU MARQUIS ING.

RESPONSABLE DE L'INGÉNIERIE AGRICOLE
RESPONSABLE DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT

Simulation du calcul avec aménagement d'une toiture sur la fosse de la porcherie

CONTRÔLE DE LA LOCALISATION VS DIRECTIVE RELATIVE À LA DÉTERMINATION DES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN MILIEU AGRICOLE (distances exprimées en mètres)								
valeurs des paramètres pour chaque élevage								
Paramètres	bâtiment 1	bâtiment 2		bâtiment 2	bâtiment 4			
A (ua)	126.00			156.0				
B (m)	394.0			421.0				
C	0.7			1.0				
D	0.8			1.0				
E	1.00			1.0				
F	1.00			0.7				
B×C×D×E×F (m)	220.6			294.7	0.0			
Calcul élevage mixte								
Équivalent UA	19.8	0.0		49.9	0.0			
Équivalent UA élevage mixte	69.7							
Équivalent distance (m) élevage mixte	327.3							
Norme de localisation (distances exprimées en mètres)								
Paramètre G	Norme m	Projet m	ouvrages d'entreposage		Norme	Projet	ouvrages d'entreposage	
			#1	#2			#1	#2
(1) Immeuble protégé	327.3	3000.0			0.0			
(0,5) Maison d'habitation	163.7	174.0			0.0			
(1,5) Périmètre d'urbanisation	491.0	3000			0.0			
0.1 Chemin public	15.0	130			0.0			

Élevage mixte

Bâtiment 1: Élevage de bovin laitier / Gestion liquide des engrais / Aucun facteur d'atténuation

Bâtiment 2: Élevage de porcs / Gestion liquide des engrais / Aucun facteur d'atténuation

CONTRÔLE DE LA LOCALISATION VS DIRECTIVE RELATIVE À LA DÉTERMINATION DES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN MILIEU AGRICOLE (distances exprimées en mètres)								
valeurs des paramètres pour chaque élevage								
Paramètres	bâtiment 1	bâtiment 2	bâtiment 2	bâtiment 4				
A (ua)	126.00		156.0					
B (m)	394.0		421.0					
C	0.7		1.0					
D	0.8		1.0					
E	1.00		1.0					
F	1.00		1.0					
B×C×D×E×F (m)	220.6		421.0		0.0			
Calcul élevage mixte								
Équivalent UA	19.8	0.0	155.5	0.0				
Équivalent UA élevage mixte	175.4							
Équivalent distance (m) élevage mixte	437.2							
Norme de localisation (distances exprimées en mètres)								
Paramètre G	Norme m	Projet m	ouvrages d'entreposage		Norme	Projet	ouvrages d'entreposage	
			#1	#2			#1	#2
(1) Immeuble protégé	437.2	3000.0			0.0			
(0,5) Maison d'habitation	218.6	174.0			0.0			
(1,5) Périmètre d'urbanisation	655.7	3000			0.0			
0.1 Chemin public	15.0	130			0.0			

Élevage mixte

Bâtiment 1: Élevage de bovin laitier / Gestion liquide des engrais / Aucun facteur d'atténuation

Bâtiment 2: Élevage de porcs / Gestion liquide des engrais / Aucun facteur d'atténuation